

572059939

SIACI

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 10.200.000 Euros
Siège social : 18 rue de Courcelles - 75008 Paris
RCS PARIS B 572 059 939

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2007**

Grette du Tribunal de
Commerce de Paris

I M R

13 SEP. 2007

L'an deux mille sept, le 7 septembre,

à 15 heures,

N° DE DÉPOT 81042

Monsieur Pierre Donnersberg, agissant en qualité de Président du Directoire (le « Président ») de la société SIACI, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10.200.000 euros, ayant son siège social 18 rue de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 059 939 (la « Société ») ;

Après avoir rappelé que l'ordre du jour porte sur le point suivant :

- Rectification d'une erreur matérielle du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 13 avril 2007 ;
- Pouvoir pour les formalités

A pris les décisions suivantes au siège social de la Société :

PREMIERE DECISION

Rectification d'une erreur matérielle du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 13 avril 2007

Le Président :

Après avoir constaté que Monsieur John Hasting-Bass a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société par courrier en date du 31 décembre 2006 ;

Après avoir constaté que le Conseil de Surveillance, réuni le 29 mars 2007, a pris acte de cette démission ;



Après avoir constaté par ailleurs qu'il est également fait état de cette démission dans le rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 13 avril 2007 ;

Après avoir constaté toutefois, que dans la sixième résolution du procès-verbal de ladite Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, dont le texte figure ci-dessous, il n'est pas fait mention de la démission de Monsieur John Hasting-Bass :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, constate que, sous la condition suspensive de la réalisation de la Transaction : (i) Monsieur Gérard Worms et Monsieur Michel Marchand, dont les mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant, respectivement, sur les comptes clos au 31 décembre 2008 et sur les comptes clos au 31 décembre 2007, ont démissionné de leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance préalablement à cette Assemblée Générale à effet au jour de la réalisation de la Transaction et (ii) les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Claude Chouraqui, Monsieur Ken Carter, Monsieur Eric de Rothschild, SPCA DEUX S.A.S. représentée par Monsieur Georges Babinet et Jardine Groupe Insurance Services représentée par Madame Vyvienne Wade, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée Générale. »

Décide de procéder à la rectification de cette erreur matérielle afin que la démission de Monsieur John Hasting-Bass de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société à compter du 31 décembre 2006 figure dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 13 avril 2007 ;

Décide en conséquence que le texte de la sixième résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 13 avril 2007 doit être rectifié comme suit :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, constate que, d'une part, Monsieur John Hasting Bass a démissionné de ses fonctions en date du 31 décembre 2006 et que, d'autre part, sous la condition suspensive de la réalisation de la Transaction : (i) Monsieur Gérard Worms et Monsieur Michel Marchand, dont les mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant, respectivement, sur les comptes clos au 31 décembre 2008 et sur les comptes clos au 31 décembre 2007, ont démissionné de leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance préalablement à cette Assemblée Générale à effet au jour de la réalisation de la Transaction et (ii) les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Claude Chouraqui, Monsieur Ken Carter, Monsieur Eric de Rothschild, SPCA DEUX S.A.S. représentée par Monsieur Georges Babinet et Jardine Groupe Insurance Services représentée par Madame Vyvienne Wade, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée Générale. »



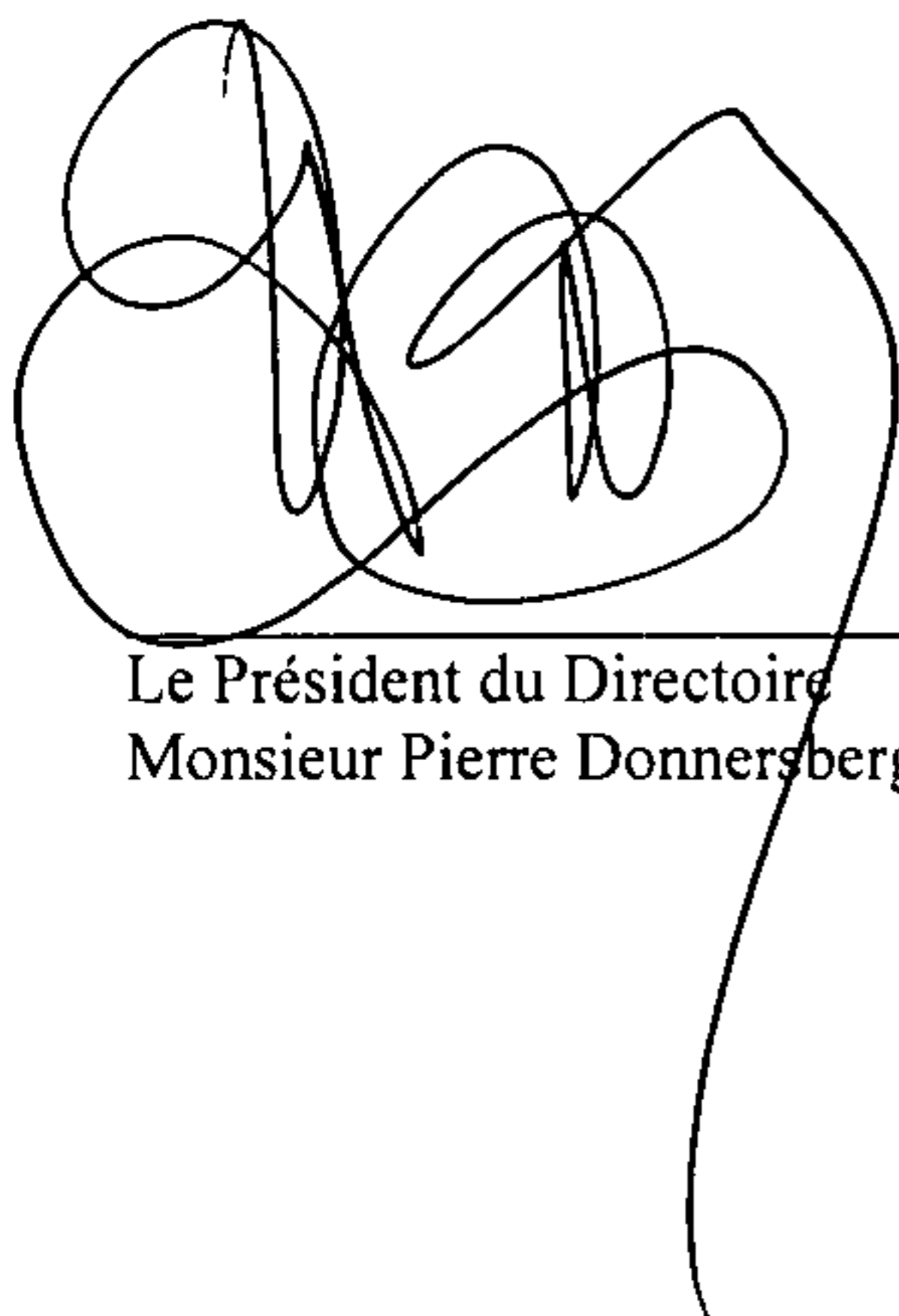
DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme des présentes ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié conforme à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président du Directoire
Monsieur Pierre Donnersberg